

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le pétard de la *Berner Tagwacht* à propos de conventions militaires. — La première base de la réforme militaire. — L'esprit critique et l'esprit constructeur. — Les cours de répétition. — Un revenant.

Ceux à qui la publication de la *Berner Tagwacht* a laissé flairer un retour « d'affaire militaire », y ont été pour leur brève espérance. Les deux reproches qu'ils s'apprêtaient à adresser violemment à l'ancien chef d'état-major se sont trouvés sans fondement l'un et l'autre. Il n'a pas lié avec l'Autriche et l'Allemagne les conventions militaires dont le journal bernois a parlé, et, par conséquent, il n'a pas outrepassé ses compétences.

Néanmoins, l'incident n'a pas été sans portée. Il est certain que pendant quelques instants le Conseil fédéral s'est ému, et de nouveau la cause en a été la crainte d'une violation de la neutralité perpétuelle. Il est écrit qu'il ne passera pas de mois sans que cette crainte morbide fasse des siennes. Combien plus simple et plus assurée serait la tâche de notre gouvernement s'il bornait sa politique extérieure, comme tous les gouvernements du monde, à asseoir ses résolutions sur la volonté de sauvegarder notre indépendance au lieu de se demander toujours anxieusement s'il se maintient dans la ligne de la neutralité perpétuelle ou s'il s'en écarte, et en quoi et comment. Car c'est naturellement au nom de la dite neutralité que la *Tagwacht* a lancé son pétard, et c'est en son nom aussi que le Conseil fédéral a répondu. Molière peut ressusciter ! nous en serons bientôt à proclamer que mieux vaut pour la Suisse mourir selon les règles de la neutralité perpétuelle que d'en réchapper contre les règles !

Le Conseil fédéral a donc expliqué que les conventions militaires, d'ailleurs inexistantes, dont on parlait, ne heurtaient pas la neutralité, ce qui ne l'a pas empêché, comme presque chaque fois que quelqu'un l'attaque pour crime de lèse-neutralité, d'avoir l'air embarrassé du collégien qui se demande s'il est pris en faute. Aussi, pour mieux marquer son innocence, a-t-il exagéré son point de vue mettant sur le même pied les pourparlers d'avant guerre et les conventions Weygand et Ludendorff de 1917, et annonçant son

intention, pour éviter dorénavant tout malentendu, de lier et de rendre publiques des conventions militaires avec tous nos voisins.

Nous n'allons pas entrer en discussion sur ces points. C'est une trop ample matière pour le cadre d'une chronique. Constatons simplement que la vraie défense du Conseil fédéral, à laquelle chacun se montrera toujours prêt à souscrire, est que pendant la guerre les conventions qu'il a pu conclure ou projeter ont eu pour but la sauvegarde de notre intégrité territoriale. C'est tout à fait suffisant comme justification ; pas n'est besoin d'autres arguments. Quant à rechercher jusqu'à quel point la théorie de la neutralité perpétuelle a pu s'en accommoder, cela nous est souverainement indifférent. Ce n'est plus que de l'histoire. Il faut vivre, voilà tout, surtout en temps de guerre, si l'on tient à revoir la paix. Or la guerre a démontré que tout l'échafaudage édifié sur la théorie de la neutralité perpétuelle et ses subtilités était un échafaudage branlant. Il vacille avec le sol sur lequel il croit prendre appui et qui est de sable et non de roc. C'est un régime sous lequel on ne vit pas ; il ne fait qu'entretenir la pusillanimité. Peuple et gouvernement passent les jours et les ans dans l'anxiété puérile de donner barre sur eux tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, tantôt à tout le monde. Ouf ! Une heureuse occasion se présente qui supprime le régime. Dorénavant, nous aurons à nous préoccuper essentiellement de notre indépendance, ce qui est fortifiant, et non plus de perpétuelle neutralité, ce qui est débilitant. Notre régime est celui de la Société des Nations ; notre intérêt est d'aider à le consolider, car c'est le seul sur lequel on puisse baser un espoir réparateur. Nul n'en peut tirer un plus réel avantage que nous.

* * *

Il ne sera pas de trop d'ailleurs de réaliser l'accord entre nous sur ce premier point si nous prétendons mener à chef la réforme militaire. Les débuts de la discussion ne sont guère encourageants. D'abord, il ne semble pas que jusqu'ici personne se soit préoccupé beaucoup de l'union cependant fondamentale qui doit exister entre la politique extérieure et l'organisation des forces militaires. S'imaginerait-on qu'elle soit moins indispensable chez un petit Etat que chez un grand ? Si notre politique extérieure doit être, contre vents et marée, et au mépris des faits eux-mêmes, celle de la neutralité perpétuelle dont il a été question ci-dessus, aucune réorganisation quelconque ne nous donnera l'armée qu'il faudrait. C'est ici que devraient intervenir les conventions militaires, mais elles interviendraient d'une façon peu favorable pour nous, puisque les forces deman-

dées à nos co-contractants se trouveraient être l'élément essentiel d'une politique que nous serions impuissants à fonder sur les nôtres; ce serait à nos voisins que nous demanderions de la soutenir. Si au contraire notre politique est celle de la Société des Nations, poursuivant l'application des dispositions du pacte relatives à la défense réciproque des membres de la Société, notre situation devient juridiquement, politiquement et moralement solide; nous traitons avec nos co-associés non en quémandeurs, mais sur le pied d'une égalité provenant non seulement d'un texte mais, ce qui vaut mieux, de la communauté d'intérêts et de but.

Etre au clair sur notre régime politique est donc le point de départ indispensable de toute réforme militaire méthodique et efficace.

Une seconde condition est que dans les recherches d'exécution, chacun ne s'ancre pas dans son opinion personnelle, le plus souvent conservatrice, sans rien vouloir céder. Sinon, ce sera la meilleure manière de piétiner sur place et de ne pas aboutir. Or, c'est plus grave que cela n'en a l'air, car il est incontestable que les lois de 1907 et de 1912 ne peuvent plus être matériellement appliquées. Nous allons donc, dans très peu d'années, nous trouver avec une armée sur le papier, mais dont la mobilisation deviendrait un casse-tête insoluble, cadre et troupes ne s'harmonisant plus. Autant dire que l'outil se refuserait à la main de qui devrait s'en servir. Il est indispensable dès lors que ceux qui discutent de cet objet ne se cantonnent pas dans l'attitude de la critique toujours aisée, mais que sous leur critique existe un plan de construction qui concilie les données fondamentales du problème: médiocrité budgétaire contraignant à des abandons; exigence de l'instruction, celle des cadres surtout, qui doit tout primer et absorbera en conséquence la grosse fraction de la médiocrité budgétaire; possibilité d'achat du matériel indispensable, absorbant la seconde large fraction de la susdite médiocrité. La tournure prise par les premiers débats conduit à penser que l'esprit constructeur ne domine pas l'esprit critique. Peut-être fera-t-on bien, à ce propos, de lire les remarques de notre chroniqueur portugais sur l'insuffisante besogne à laquelle semblent fatalement condamnées les assemblées de réformateurs trop nombreuses.

* * *

Il serait d'autant plus regrettable que le corps des officiers aboutît à une sorte d'aveu d'impuissance, que les nouvelles arrivant des tout premiers cours de répétition témoignent unanimement de l'entrain avec lequel la troupe revient sous les drapeaux. D'une part,

la famille se retrouve ; d'autre part, on constate que les résultats acquis pendant le service prolongé de la période de guerre sont restés acquis. La comparaison entre les anciennes classes et les deux dernières qui n'ont pas bénéficié du service actif, est à ce point de vue des plus instructives. La différence entre les deux éléments est considérable. Les anciennes levées ont repris le rang et leur activité sans hésitation et avec une parfaite aisance et fermeté ; il a fallu deux ou trois jours pour corriger les hésitations des nouveaux venus, et il en aurait fallu davantage s'ils n'avaient été reçus dans un nombreux cadre d'anciens. C'est là un premier enseignement à retenir pour les travaux de réorganisation : on n'insistera jamais trop sur la nécessité absolue de former un cadre capable de vaincre rapidement les insuffisances des jeunes levées. De tout ce que l'on fera dans ce domaine rien ne sera trop. Et il est désirable que ce côté de la réforme soit acquis lorsque les derniers éléments du service de guerre ne seront plus là pour exercer leur influence salutaire.

Nous ne sortons pas de notre objet en publiant à ce propos l'information suivante :

« Le 24 mars dernier, le colonel Roost, chef d'arme de l'infanterie, a invité les commandants d'unités d'armée, ainsi que les commandants de brigades et de régiments d'infanterie, à assister à un exercice de combat du Bat. Carab. 6, dans les environs de Winterthour.

» Le but de l'exercice était de démontrer pratiquement les procédés de combat de l'infanterie, tels qu'ils seront appliqués dans les écoles et cours de cette année. Ces procédés sont une adaptation des procédés français à notre armement et à notre terrain. N'ayant ni canon léger, ni mitrailleuses légères, ni fusil lance-grenade, notre infanterie n'a, pour appuyer sa progression, que le feu de ses mitrailleuses et de ses fusils. Elle doit donc chercher à racheter ce désavantage par une meilleure utilisation du terrain.

» L'exercice, fort bien agencé, a laissé aux spectateurs l'impression que notre infanterie avait profité des leçons de la guerre et qu'elle saurait en profiter mieux encore dès que son armement aurait été modernisé.

» Mais tout tableau a ses ombres. Pourquoi a-t-on cru devoir encadrer cet intéressant exercice par une démonstration de pas d'école et un défilé du bataillon au pas cadencé lent, raide et lourd, à la prussienne ? N'y a-t-il là qu'une maladresse d'un sous-ordre, ou le nouveau chef de notre infanterie songerait-il vraiment à conserver les procédés de dressage montrés à Winterthour ? Entend-il ressusciter le pas de parade à la prussienne dont les « directives »

du Département militaire fédéral du 2 août 1919 ont fait justice ? Nous espérons bien que non. Sur ce point, les officiers romands ne transigeront pas. Ils ont pour eux non seulement la lettre et l'esprit du règlement, mais aussi le bon sens qui dit que l'on ne perd pas son temps à des exercices inutiles lorsque les heures sont déjà si limitées par ceux dont on ne saurait se passer. »

Notre correspondant a cent fois raison. C'est aussi une exigence de la réforme militaire, que dans les milieux influents on sache ne pas se soustraire à ce que la guerre nous a appris. On ne forme pas de bons soldats à l'aide de moyens qui, instinctivement, leur répugnent, alors que ces moyens sont manifestement superflus. Qu'on en finisse maintenant avec cette scie malfaisante du pas d'école. L'enfantillage a suffisamment duré.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée française en 1921. — Son budget accru dans ses diverses subdivisions. — Ses effectifs pour 1921 et leur répartition sur les différents théâtres. — L'armée coloniale ; son rendement et les espérances qu'on met en elle.

J'avais projeté de présenter ce mois-ci à mes lecteurs, ainsi que j'avais eu l'occasion de le faire l'an dernier ¹, un exposé de la situation actuelle de notre armée d'après l'étude du budget de la guerre pour l'année courante.

Mais la rédaction de cette revue me demande d'avancer l'envoi de ma correspondance, de sorte qu'au moment où j'écris, la loi de finances de 1921 se trouve encore en discussion devant le Sénat et ses fixations définitives restent donc en suspens. Je dois par suite me borner à un travail incomplet, fondé seulement sur les propositions établies par l'Administration de la guerre et sur l'examen qu'en a déjà fait une seule de nos assemblées parlementaires.

Toutefois, au point où en sont les choses, on peut se faire une appréciation d'ensemble sur notre appareil militaire actuel et déterminer en quoi il diffère de celui que nous possédions l'an dernier.

Disons-le tout d'abord : il en diffère fort peu. En 1920, le budget voté était un budget de transition ; l'armée se présentait dans un état précaire d'instabilité résultant, d'une part, de ce que la situa-

¹ Voir R. M. S. 1920, p. 508.

tion créée par la guerre n'était pas encore entièrement liquidée et, d'autre part, de ce qu'aucun statut nouveau n'avait été envisagé.

Aujourd'hui, si l'on peut dire que les conséquences de la guerre sur l'organisation de l'armée tendent à s'atténuer chaque jour davantage ; si le torrent débordé de nos armements, après être resté trop longtemps étalé paraît vouloir rentrer dans les limites de son lit normal, rien n'a encore été instauré touchant l'armée de demain. Ce n'est point ici le lieu d'en chercher les causes, nombreuses et complexes, et pas davantage d'en indiquer les auteurs responsables. Le fait existe, qu'on y applaudisse ou qu'on le déplore ; et il n'est rien de mieux à faire ni de plus sage que s'en tenir aux faits.

Mais de ce que l'armée en 1921 ne connaît pas encore la forme définitive que nos législateurs préparent pour son prochain avenir, il s'ensuit que le budget la concernant se présente toujours avec un caractère transitoire et que cette circonstance influe grandement sur l'importance des crédits nécessaires.

Ainsi pourrait-on s'expliquer le formidable accroissement de ces derniers d'une année à l'autre. Nous sommes aujourd'hui dans la situation d'un vieux garçon auquel viendrait d'échoir en héritage un vaste château de famille, délabré de la cave au grenier, jadis habité par ses ancêtres où ils vivaient en grand nombre et qui se ruinerait en s'obstinant à vouloir en assurer l'entretien dans toutes ses parties, tout en y demeurant modeste et solitaire.

Le total des dépenses militaires à prévoir pour 1921, présenté par l'Administration centrale de la guerre, s'élève, en effet, au chiffre respectable de 6 milliards et demi, en augmentation de plus d'un milliard et demi sur celui qui lui avait été consenti pour 1920.

Cette augmentation globale se répartit de façon inégale entre les grandes subdivisions du budget : budget ordinaire, budget extraordinaire et compte spécial d'entretien des troupes d'occupation.

Je rappelle qu'il faut entendre par dépenses ordinaires celles qui s'appliquent à l'entretien courant, régulier, de l'armée et qui, par conséquent, se renouvellent de façon permanente, se reproduisent chaque année. Au contraire, les dépenses extraordinaires sont celles dont le caractère est exceptionnel, celles qui ne se renouvellent pas ; elles constituent soit une première mise de fonds, soit la charge de dépenses nées de la guerre et qui sont appelées à disparaître progressivement.

L'augmentation actuelle de la partie ordinaire que l'on va constater ci-dessous est d'autant plus sensible que, dans son projet de

dépenses pour 1921, le gouvernement a reporté au budget extraordinaire les dépenses résultant de l'occupation militaire au Maroc. C'est un retour aux usages d'avant-guerre, puisque la loi de finances du 15 juillet 1914 prévoyait l'ouverture d'un compte spécial à cet effet. La guerre avait fait supprimer cette distinction qui n'avait alors aucune raison d'être, puisqu'on se battait partout et non plus seulement au Maroc. On y revient aujourd'hui à juste titre et les crédits absorbés par le Maroc se trouveront désormais inscrits dans les mêmes comptes que nos armées d'Orient ou du Levant.

Mais, ainsi que je l'ai dit, cela doit nous rendre d'autant plus attentifs à l'égard de l'augmentation de notre budget ordinaire ; cette augmentation atteint plus de 1106 millions, plus des deux tiers de l'augmentation totale !

Le budget ordinaire comprend trois sections ; elles s'établissent de la façon suivante :

plus de 800 millions d'augmentation vont aux troupes métropolitaines ;

70 millions d'augmentation vont aux troupes coloniales ;

228 millions d'augmentation vont aux constructions et matériels neufs.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, le reliquat des hostilités, les troupes du bassin de la Sarre et l'armée d'Orient (Constantinople) accusent, sur 1920, une diminution de près de 150 millions, tandis que l'armée du Levant et celle du Maroc exigent plus de 642 millions d'augmentation. Cela se traduit, pour l'ensemble des crédits extraordinaires, par une augmentation de près de 500 millions.

Enfin, au compte spécial d'entretien des troupes d'occupation, celles des territoires rhénans font profiter d'une économie de 12 millions environ, alors que celles des territoires soumis à plébiscite s'augmentent de 5 millions environ. Différence en moins en faveur de 1921 : 7 millions ronds.

* * *

Quelles sont les raisons de l'enflure du budget ordinaire ?

L'examen des effectifs va nous orienter dans cette recherche.

Or si l'on compare les effectifs budgétaires de 1921 à ceux de 1920, on constate, pour les premiers, une diminution de 17 654 unités, dont 8584 officiers, 9070 hommes de troupe ; une réduction de 6229 chevaux est également signalée de 1920 à 1921.

Ainsi, à s'en tenir aux simples chiffres des dépenses militaires,

il semblerait que, d'une année à l'autre, notre armée s'est sensiblement accrue ; elle a, en réalité, quelque peu diminué. Il convient donc de chercher ailleurs que dans un renforcement de notre appareil guerrier les raisons de l'augmentation subie par nos dépenses militaires.

Ces raisons, tout autres, on les relève dans un examen détaillé des innombrables chapitres du budget ; examen dont je ferai grâce à mes lecteurs, me bornant ici à leur en donner les conclusions. Les accroissements de dépenses résultent d'abord de l'application de lois générales votées par le Parlement, telles que les relèvements des tarifs de chemins de fer, des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, ou bien de lois spéciales à l'armée que le vote tardif du budget de 1920 n'avait permis de réaliser que pendant les six derniers mois de l'année passée, alors qu'elles sont prévues pour les douze mois de l'année actuelle. Ils proviennent ensuite de l'élévation des prix de revient ou de main-d'œuvre, d'augmentations de salaires ou de traitements. Enfin, ils ont pour cause la mise en concordance des prévisions et des besoins des différents services, la remise en état de leurs approvisionnements, sans qu'aucune amélioration réelle dans la situation de ces services en découle.

En définitive, l'administration de la guerre s'est efforcée de contenir dans les plus strictes limites ses demandes de crédit. Pour le motif que j'ai donné au début de cette chronique, il ne m'est pas possible d'indiquer dans cette lettre l'importance des compressions que le Parlement fera subir à ces projets. Ce qui, dès maintenant, ne doit faire aucun doute, c'est que des compressions énergiques seront imposées. Quelles qu'elles soient, elles ne sauraient qu'être bien accueillies par la majorité de l'opinion publique de ce pays.

* * *

Ceci posé, nous pouvons examiner d'un peu plus près la situation de nos effectifs en prenant toujours pour terme de comparaison la situation de l'année précédente.

A cet effet, j'attire l'attention sur ce que les chiffres que je vais donner se rapportent à des effectifs budgétaires et dans le cas où l'on s'aviserait de les comparer à ceux que j'ai eu l'occasion de fournir l'an dernier, je rappellerai qu'il ne faut pas confondre effectif budgétaire avec effectif à une date donnée. Cette simple remarque suffit à des militaires qui sont ceux auxquels vont principalement ces études techniques...

Les effectifs stationnés dans la *métropole* et en *Algérie-Tunisie* s'élèvent en 1921 à 28 052 officiers, 416 876 hommes de troupe,

116 735 chevaux, contre 35 890 officiers, 437 495 hommes de troupe, 114 785 chevaux, en 1920.

Au *Maroc*, il y a respectivement, en 1921 :

2912 officiers, 102 234 hommes de troupe, 29 761 chevaux, contre

2813 officiers, 91 778 hommes de troupe, 31 860 chevaux, en 1920.

L'*Armée du Levant*, aux ordres du général Gouraud, compte, en 1921 :

2384 officiers, 76 877 hommes de troupe, 23 460 chevaux, alors qu'elle comptait, en 1920 :

1960 officiers, 49 860 hommes de troupes, 16 880 chevaux.

A Constantinople et environs, notre *Armée d'Orient* a, en 1921 :

532 officiers, 11 544 hommes de troupe, 2236 chevaux, tandis qu'elle avait, en 1920 :

1100 officiers, 30 440 hommes de troupe, 8200 chevaux.

L'*Armée du Rhin* comprend aujourd'hui :

3094 officiers, 84 948 hommes de troupe, 23 783 chevaux.

Elle comprenait l'an dernier :

3550 officiers, 85 000 hommes de troupe, 29 000 chevaux.

Il reste, en 1921, dans les *Territoires soumis à plébiscite* :

370 officiers, 10 000 hommes de troupe, 3600 chevaux, contre :

400 officiers, 10 400 hommes de troupe, 2970 chevaux, en 1920.

Les troupes du *bassin de la Sarre* sont à :

266 officiers, 7193 hommes de troupe, 1671 chevaux, contre :

400 officiers, 10 400 hommes de troupe, 2970 chevaux, en 1920.

Enfin, nous avons encore en *Missions extraordinaires à l'étranger* :

858 officiers, 1374 hommes de troupe. Il y avait, en 1920, 1000 officiers, 5200 hommes de troupe.

Je m'excuse de cette interminable énumération de chiffres. Mais le moyen de donner sans eux une idée à la fois sommaire et exacte de notre situation militaire ?

Ils nous permettent de conclure que les effectifs de l'intérieur sont en légère diminution ; qu'au contraire, nos effectifs au Maroc et au Levant se sont accrus dans une proportion assez lourde, particulièrement au Levant, mais que ce dernier théâtre a dû profiter de la forte réduction éprouvée par le théâtre voisin des environs de Constantinople ; enfin que l'*Armée du Rhin* et les autres fractions de notre armée n'ont pas subi de modification appréciable, si ce n'est que nos missions extraordinaires à l'étranger ont perdu près de 4000 hommes de troupe.

En somme, on peut dire que d'une année à l'autre, notre armée, bien qu'exigeant de notre part des sacrifices financiers considérablement accrus, est demeurée à peu près inchangée. Est-il possible qu'il en soit différemment tant qu'une organisation nouvelle ne se trouvera point mise en chantier ou que des nécessités extérieures européennes ne nous obligeront pas à forger de nouvelles armes ?

* * *

Je terminerai cette lettre par quelques considérations sur nos ressources en troupes coloniales, problème gros de conséquences, comme chacun sait, pour l'efficacité de notre armée de demain.

Avant la guerre, l'armée coloniale, ainsi que son nom l'indique, avait pour objet essentiel de maintenir l'ordre dans nos possessions d'outre-mer et, éventuellement, leur défense. Elle participait à la protection du territoire métropolitain à titre tout à fait accessoire et avec les seules unités de cette armée stationnées en France. L'idée de faire concourir à cette dernière tâche des troupes indigènes recrutées dans les colonies avait bien été envisagée par quelques spécialistes en la matière, mais aucune réalisation n'en avait été entreprise et l'on n'était même pas très éloigné de considérer un tel projet comme parfaitement chimérique.

Voilà pourquoi l'importance de nos troupes coloniales restait alors fonction des missions ci-dessus ; elles étaient accrues ou réduites à la demande exclusive des besoins coloniaux du moment.

L'expérience de la Grande guerre a complètement bouleversé cette conception, aussi bien en ce qui concerne l'emploi des éléments européens de l'armée coloniale, qu'en ce qui touche l'utilisation des troupes indigènes proprement dites.

Des premiers, nous avions, en août 1914 :

1° Un corps d'armée colonial constitué sur le modèle des corps d'armée métropolitains mobilisés, avec cette différence avantageuse que la brigade de réservistes était remplacée par une brigade active non endivisionnée ;

2° une brigade active faisant partie du XIV^e corps (Lyon) ;

3° 12 régiments de réserve, chacun à deux bataillons ;

4° 30 batteries à pied réparties sur le front de mer, pour sa protection.

Au total, 216 compagnies, 60 batteries.

A l'armistice, en novembre 1918, malgré les pertes innombrables faites par les troupes coloniales, qu'il avait fallu combler, au cours de la campagne, celles-ci comptaient un ensemble de 264 compagnies, 171 batteries, dont plus de la moitié (160 compagnies, 123

batteries) combattait sur le front de France, le reste étant en Orient.

Mais c'est surtout l'effort en indigènes qu'il est important de relever. Le total fourni par nos colonies s'élève à 275 000 hommes recrutés, dont 214 000 environ sont venus dans la métropole où ils ont concouru à la formation de bataillons d'infanterie et d'unités d'autres armes ou services, tels qu'artillerie lourde, service automobile, infirmiers, commis et ouvriers d'administration. Leur répartition se présente comme il suit :

196 000 combattants, 11 000 infirmiers, 7000 employés d'administration.

Le reste a été utilisé avec fruit non seulement dans nos troupes maintenues dans nos colonies, mais encore dans les possessions allemandes du Togo et du Cameroun, ainsi qu'au Maroc.

Les pertes subies par les troupes coloniales au cours de la guerre sont importantes ; je cite ici les chiffres en tués et disparus ; ils montreront ce qu'il convient de penser de la légende des sanglants holocaustes de sang de couleur faits par notre pays :

1 625 officiers	3101 malgaches
79 327 européens	2559 indo-chinois.
29 224 sénégalais	

■ Au 1^{er} janvier 1921, ces troupes coloniales comptaient :

1865 officiers, 21 468 hommes de troupe européens,	} en France:
32 officiers, 10 978 hommes de troupe indigènes,	
2849 officiers, 29 806 hommes de troupe européens,	} aux colonies
90 080 hommes de troupe indigènes,	

Ces chiffres ne sont pas négligeables. Quels qu'ils soient, il y a encore loin de là à cet effectif de 300 000 hommes prévu pour l'armée indigène que, dans le projet de loi sur le recrutement de l'armée déposé en décembre dernier, le gouvernement se propose d'avoir réalisé en 1923. Il sera intéressant d'en suivre la progression. On sait que c'est à cette condition essentielle qu'est liée la réduction des charges militaires pour les Français de la métropole.

J. R.

CHRONIQUE PORTUGAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Deux mesures d'économie. — La décoration du drapeau du Collège militaire. — Un dernier mot sur la prétendue nouvelle organisation de l'armée.

Sur les instances du ministère de l'agriculture, le ministère de la guerre a résolu de céder aux officiers, soldats et civils, pour les travaux des champs, et moyennant une caution des deux tiers de leur valeur, les chevaux et mulets des unités actives, pour autant qu'ils sont en excédent des effectifs prévus par l'organisation du cadre permanent. En cas de convocation pour un service ordinaire ou extraordinaire, les détenteurs doivent ramener les bêtes aux unités auxquelles elles appartiennent.

C'est une idée nouvelle mise à l'expérience, et dont on peut espérer quelques bénéfices généraux, d'abord parce qu'il en résulte pour l'Etat une sensible économie réalisée sur la nourriture des animaux, puis en raison du précieux service rendu au petit propriétaire rural qui ne possède pas les fonds nécessaires à l'achat des attelages pour labourage et transports, vu les prix actuels. La mesure est de nature, enfin, à encourager une culture plus intensive du sol, d'où accroissement de richesse nationale.

* * *

Une autre disposition arrêtée par le Ministre de la guerre, et d'ordre économique également, est l'ajournement des écoles de recrues. Un député avait présenté aux Chambres un projet de loi ajournant ces écoles *sine die*. Soumis à l'étude de la commission de guerre du Parlement, ce projet fut l'objet d'un vote défavorable. On n'en connaît pas au juste les modalités, mais, dit-on, la résolution de la commission de guerre a été motivée par la difficulté où l'on serait de remplacer les hommes actuellement dans le rang. Dès que l'arrivée des recrues serait ajournée *sine die*, il faudrait conserver les hommes actuellement au service pendant le temps indéterminé qui s'écoulerait jusqu'à la nouvelle incorporation, majoré de la durée de l'école de recrues une fois sa convocation décidée. Serait-ce deux, trois, quatre années? On ne conserverait pas pendant un temps aussi long la cohésion, la discipline sévère indispensable au moral et à l'organisation d'une armée? On mettrait en péril les liens de solidarité qui doivent unir les classes de soldats. Ce péril a été détourné d'une façon, à mon avis, satisfaisante. Le ministre a ajourné l'incorporation pour une durée de

deux mois, juste le temps strictement nécessaire aux travaux des champs, — et il compte réduire la durée des écoles de recrues, sans préjudice de l'instruction, en congédiant tout de suite la plupart des enrôlés. Il est constant que cette résolution a été prise d'accord avec l'Etat-major de l'armée.

* * *

Le drapeau du *Collège militaire*, établissement d'éducation scientifique et militaire de la jeunesse, plus que séculaire et dont le caractère tout à fait original n'a d'équivalent nulle part, a été décoré par le gouvernement des insignes de l'ordre de la *Torre e Espada*, valeur, loyauté et mérite. La cérémonie de la remise de la décoration a donné lieu à une fête militaire très réussie et très patriotique. Il ne faut pas oublier que des dizaines de générations ont passé sur les bancs du *Collège militaire*, et que de ce fait la cérémonie, réunissant un groupement d'âges et de grades les plus divers, tous les anciens étant accourus, a revêtu un caractère tout spécial.

Une prise d'armes des contingents de tous les corps en garnison à Lisbonne a eu lieu en face du Collège. Un peloton d'officiers généraux et des plus vieux élèves a formé la garde du drapeau. Le Ministre de la guerre, en l'absence du Président de la République, à qui son état de santé n'a pas permis de paraître, a personnellement décoré le drapeau, et quelques orateurs en paroles sincères, simples et reconnaissantes, ont fait ressortir les services rendus par le Collège à ceux qui l'ont fréquenté et ont bénéficié des traditions d'amicale subordination, d'amour du travail et d'esprit de sacrifice qu'ils y ont puisées. On peut dire avec justice : « Le *Collège militaire* a bien mérité de la Patrie ».

* * *

J'espérais continuer aujourd'hui, à l'instar d'un feuilleton, mes observations au sujet de la prétendue nouvelle organisation de l'armée, dont je vous ai quelque peu entretenu déjà. Les circonstances me contraignent de revenir au silence. Le comité d'officiers chargé de l'organisation a été dissous par le ministre ; en d'autres termes, tout est à recommencer. D'autre part, dit-on, l'Etat-major de l'armée a été chargé de présenter les bases de la nouvelle organisation à soumettre au conseil de Défense nationale et en dernier ressort au Congrès de la République. La résolution du ministre a été provoquée, paraît-il, à la demande du général président qui, en face de la diversité des projets et des opinions soutenues dans le comité, s'est convaincu et a fait partager sa conviction au ministre de la

quasi-impossibilité d'un travail utile, pratique et dans un court délai.

Comme l'on voit et comme je l'ai fait remarquer déjà, il a fallu revenir au seul principe d'un bon travail. Les comités nombreux sont toujours peu productifs. Ils ressemblent à de petits parlements où l'on parle beaucoup et agit très peu. Le regretté général français Langlois admettait qu'il ne fallait pas dépasser le chiffre de trois membres si l'on voulait mettre une commission en mesure de faire un travail utile dans l'armée.

Mais si, vraiment, c'est l'Etat-major de l'armée qui va être chargé de soumettre à l'appréciation du pays le fruit de ses travaux techniques, l'espoir renaîtra de voir enfin, et une fois pour toutes, notre armée en possession d'une organisation qui la mette à la hauteur de sa mission et à l'abri de successives altérations presque toujours intempestives et souvent démoralisantes.

INFORMATIONS

SUISSE

Bibliothèque militaire. — Nous apprenons que le Conseil fédéral a appelé le major P. de Vallière à la direction de la Bibliothèque militaire fédérale, à laquelle sera rattaché le bureau des Archives de l'armée. La Bibliothèque sera réintégrée au Service de l'état-major général dont il eût mieux valu ne jamais l'éloigner. On sera satisfait d'apprendre que tout va rentrer dans l'ordre à la Bibliothèque militaire fédérale et qu'elle sera en mesure de nouveau, aussitôt cet ordre rétabli, de rendre les services que l'on est en droit d'attendre d'elle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Hindenburg, par le général Buat. 1 vol. in 16, avec un portrait et trois cartes. Paris 1921. Librairie Chapelot. Prix 7 fr.

Le général Buat, auquel nous devons déjà une étude remarquable sur la personnalité puissante mais peu sympathique de Ludendorff, nous présente aujourd'hui son chef, le maréchal Hindenburg. A vrai dire, le chef comme l'adjoint, en livrant à la publicité d'importants et copieux mémoires, s'étaient présentés eux-mêmes. Ces mémoires, le général Buat les analyse avec une grande finesse et une savante perspicacité. Ce qui lui permet d'en dégager deux portraits qui ont bien des chances de rester définitifs.